

## Construire ou réhabiliter un ouvrage d'assainissement non collectif

### Contrôles obligatoires - Règles d'exécution

Loi sur l'Eau LEMA du 30/12/2006, Arrêtés du 07  
septembre 2009 modifiés en mars et avril 2012, Arrêté du  
22 juin 2007, Circulaire du 22 Mai 1997  
Code Général des Collectivités Territoriales  
Code de l'Urbanisme, Code de la Santé Publique

Compagnie des Eaux et de  
l'Ozone  
Avenue Pasteur B.P. 18  
24121 TERRASSON CEDEX  
Tel : 05 53 51 70 41  
05 53 02 63 43

DOCUMENT A CONSERVER

## Comment vous y prendre ?

**Vous construisez ou réhabilitez un ouvrage d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes du Terrassonnais Thenon Hautefort.**

**La Communauté de Communes va vous aider dans cette démarche.**

**Notre prestataire, VEOLIA EAU, société spécialisée dans l'assainissement des eaux usées, est à votre disposition pour l'instruction technique de votre dossier.**

### Coût des prestations pour l'année 2019

Contrôle de conception et d'implantation : 104.5 €

Contrôle de la réalisation des travaux : 93.5 €

Vous recevrez une facture de Veolia après chaque contrôle réalisé.

### 1/ L'étude de conception et d'implantation

#### Ce que vous devez faire :

- Complétez le formulaire ci joint de Demande d'Assainissement Non collectif.
- **Retournez en une copie à VEOLIA EAU**, accompagnée des pièces demandées (extrait cadastral, plan d'implantation...).

#### Notre prestation :

- VEOLIA EAU instruira votre dossier et prendra éventuellement contact avec vous pour une visite sur site.
- La Communauté de Communes émettra un avis sur votre projet à partir de cette instruction, qui vous sera notifié.

#### Nos conseils :

- Utilisez le guide technique et réglementaire sur <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr> (documents à consulter en bas à droite de la page d'accueil).
- Entourez-vous de professionnels pour la conception de votre projet (installateurs, bureau d'études).
- Une étude de sol sur votre parcelle vous garantira le choix de la technique d'épuration la mieux adaptée. Vous trouverez des bureaux d'études spécialisés sur les Pages Jaunes à la rubrique « Géologie et Géophysique ».
- En cas de difficulté pour remplir le dossier, prenez contact avec VEOLIA EAU.

### 2/ La réalisation des travaux

#### Ce que vous devez faire :

- Prévenez **impérativement** VEOLIA EAU avant remblaiement des installations pour qu'un contrôle puisse être fait.
- Respectez les règles techniques de réalisation.

#### Notre prestation :

- VEOLIA EAU contrôlera la bonne exécution des travaux et le respect des normes.
- La Communauté de Communes vous délivrera un certificat de conformité de l'installation.

#### Nos conseils :

- Contactez VEOLIA EAU avant même le début des travaux pour une visite en présence de l'Entrepreneur. Vous pourrez disposer de conseils d'installation et convenir d'un rendez-vous pour la visite de contrôle.
- Choisissez une entreprise qualifiée pour ces travaux et vérifiez qu'elle dispose bien des assurances nécessaires (responsabilité civile et décennale).
- Vérifiez le bon fonctionnement de l'installation 6 mois après la mise en service.

Grâce à ce service mis en place par la Communauté de Communes du Terrassonnais en périgord noir, Thenon Hautefort, vous pourrez éviter bien des désagréments. C'est l'assurance de disposer d'un équipement propre et sans nuisances.

**Bonne construction**